

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

**Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme
Art. 145.6 L.A.U.
Art. 16 Règlement NO 2017-08**

Le conseil entend statuer, au cours de la séance régulière du 6 novembre 2023 à 20 h (Salle des délibérations de l'Édifice Municipal, 599, rue Principale, Saint-Prime) sur la dérogation mineure suivante:

- ✧ **Requérant:** Gestion St-Prime Pharma Inc.
- ✧ **Immeuble visé:** 452, rue Principale
Lot 4 086 918 du cadastre du Québec
- ✧ **Nature de la demande:** Autoriser l'agrandissement du bâtiment principal à une distance de 4,0 mètres de la limite arrière de propriété.
- ✧ **Effet de la demande:** Réduire la marge arrière du bâtiment principal de 3,0 mètres en deçà du minimum exigé qui est de 7,0 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Prime ce 19^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-trois.


Directrice générale - greffière-trésorière par intérim